

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Biopren 4 GR PLUS Larvicide granule

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2022-0014

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0027856-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	11
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
6. Autres informations	12

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Biopren 4 GR PLUS Larvicide granule

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
	Adresse	Szállás u. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Numéro de l'autorisation	BE2022-0014	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0027856-0000	
Date de l'autorisation	21/02/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	31/01/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
Adresse du fabricant	Szállás utca 6 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Köves J. u 1 2943 Bábolna Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1386 - (S)-méthoprène
Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
Adresse du fabricant	Szállás u. 6 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Szállás u 6 1107 Budapest Hongrie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(S)-méthoprène	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		0,421

2.2. Type de formulation

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Contient du polyéthylène glycol-15-hydroxystearate. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale</p> <p>Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Larves de mouches - grand public et professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Musca domestica</i> Nom commun: Mouches domestiques Stade de développement: Larves Nom scientifique: <i>Stomoxys calcitrans</i> Nom commun: Mouches charbonneuses Stade de développement: Larves Nom scientifique: <i>Eristalis tenax</i> Nom commun: Eristales gluantes Stade de développement: Larves
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur : fumier/litière dans les porcheries fermées, les bâtiments d'élevage de bovins et de volailles, ainsi que dans les écuries et autres bâtiments d'élevage. ainsi que dans les étables et autres bâtiments d'élevage. Extérieur : fosse à fumier étanche et isolée.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dispersion Description détaillée: Le produit doit être épandu uniformément sur la surface du fumier à la main, à l'aide d'une tasse à mesurer ou d'un dispositif approprié, par exemple un applicateur manuel de granulés, conformément aux instructions suivantes :
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 30 g/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Porcheries, Étables à bovins : - Plancher en caillebotis : Appliquez le 3ème jour après l'introduction du nouveau bétail. Traitez toute la surface du fumier/de la litière. Il est nécessaire de répéter le traitement après chaque retrait du fumier.

- Litière profonde : Appliquez sur chaque nouvelle couche de litière et répétez le traitement après chaque augmentation de 8 à 10 cm de la couche.

Exploitations avicoles :

-Cage : Traitez le fumier accumulé (chaque couche de 10 cm d'épaisseur) sous les cages.

- Litière profonde : Appliquez sur chaque nouvelle couche de litière et répétez le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche.

Dans le cas de substrats très secs, (par exemple, litière de volaille), l'effet du produit peut se développer plus lentement. L'ajout de 100-200 ml d'eau/m² au substrat facilitera le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très sèches.

Fumier stocké à l'extérieur :

il ne doit être traité que s'il est placé dans une fosse à fumier étanche, isolée et correspondant aux autres exigences du stockage sûr du fumier. Lors du traitement du fumier stocké à l'extérieur, appliquez le produit à la dose de 30 g/m².

Arrêtez de traiter le fumier avec le larvicide au moins deux mois avant l'épandage/le traitement du fumier dans les champs.

Le produit peut inhiber le développement de la mouche pendant une période maximale de 12 semaines après le traitement si les instructions d'application ci-dessus sont respectées. Le nombre maximum d'applications annuelles est de six.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel :
sachet en papier avec une couche interne en LDPE de 10, 15, 20, 25 kg
sachet/sac en PP ou HDPE de 10, 15, 20, 25 kg
boîte en carton avec une couche interne en LDPE de 100, 200, 250, 500, 750, 1000, 1500, 2000 g
seau en PP ou HDPE de 0.5, 0.75, 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12.5, 15, 20, 25 kg
boîte ou flacon en PP ou HDPE de 100, 200, 250, 500, 1000 g

Grand public :

boîte en carton avec une couche interne en LDPE de 100, 200, 250, 500, 750, 1000, 1500, 2000 g
seau en PP ou HDPE 0.5, 0.75, 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 4, 5
boîte ou flacon en PP ou HDPE de 100, 200, 250, 500, 1000 g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir le mode d'emploi général

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir le mode d'emploi général

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir le mode d'emploi général

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - larves de petit ténébrion mat - grand public et professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Alphitobius diaperinus Nom commun: petit ténébrion mat Stade de développement: Larves
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur : fumier dans les bâtiments fermés d'élevage de volailles Extérieur : fosse à fumier de volaille étanche et isolée
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dispersion Description détaillée: Le produit doit être épandu uniformément sur la surface du fumier à la main, à l'aide d'une tasse à mesurer ou d'un dispositif approprié, par exemple un applicateur manuel de granulés, conformément aux instructions suivantes :
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 30 g/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Exploitations avicoles : -Cage : Traitez le fumier accumulé (chaque couche de 10 cm d'épaisseur) sous les cages. - Litière profonde : Appliquez sur chaque nouvelle couche de litière et répétez le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche. Uniquement pour le grand public, les utilisateurs non professionnels : Appliquez le produit après chaque nettoyage, sur la première nouvelle couche de fumier / litière fraîche. Dans le cas de substrats très secs, (par exemple, litière de volaille), l'effet du produit peut se développer plus lentement. L'ajout de 100-200 ml d'eau/m ² au substrat facilitera le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très sèches. Le produit peut inhiber le développement du petit ténébrion mat pendant une période maximale de 12 semaines après le traitement si les instructions d'application ci-dessus sont respectées. Le nombre maximum d'applications annuelles est de six.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel :
sachet en papier avec une couche interne en LDPE de 10, 15, 20, 25 kg
sachet/sac en PP ou HDPE de 10, 15, 20, 25 kg
boîte en carton avec une couche interne en LDPE de 100, 200, 250, 500, 750, 1000, 1500, 2000 g
seau en PP ou HDPE de 0.5, 0.75, 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12.5, 15, 20, 25 kg
boîte ou flacon en PP ou HDPE de 100, 200, 250, 500, 1000 g

Grand public :
boîte en carton avec une couche interne en LDPE de 100, 200, 250, 500, 750, 1000, 1500, 2000 g
seau en PP ou HDPE 0.5, 0.75, 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 4, 5
boîte ou flacon en PP ou HDPE de 100, 200, 250, 500, 1000 g

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir le mode d'emploi général

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir le mode d'emploi général

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir le mode d'emploi général

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Lisez toujours l'étiquette ou la brochure avant l'utilisation et suivez toutes les instructions fournies.

Évitez l'utilisation continue du produit.

Prenez en compte le cycle de vie et les caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, ciblez le stade le plus sensible des parasites, le moment des applications et les zones à traiter.

Adoptez des méthodes de lutte intégrée telles que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et d'autres mesures de santé publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'utilisation, etc.).

Altermuez l'utilisation de ce produit avec des produits contenant des substances actives ayant un mode d'action différent, (pour éliminer les individus résistants de la population).

Il est important de disperser les granulés à la surface du fumier dans les 3 jours suivant l'introduction du bétail, puis de traiter chaque nouvelle couche de fumier de 10 cm d'épaisseur. Dispersez les granulés uniformément sur la surface du fumier restant après chaque enlèvement du fumier.

Le produit doit être épandu sur la surface du fumier à l'aide d'une tasse à mesurer ou d'un dispositif approprié, par exemple un applicateur manuel de granulés, conformément au dosage suivant :

Porcheries, Étables à bovins :

Plancher en caillebotis : Appliquez le 3^{ème} jour après l'introduction du nouveau bétail. Traitez tout le plancher de la fosse à fumier. Il est nécessaire de répéter le traitement après chaque retrait du fumier.

Litière profonde : Appliquez sur chaque nouvelle couche de litière et répétez le traitement après chaque augmentation de 8 à 10 cm de la couche.

Exploitations avicoles :

Cage : Traitez le fumier accumulé (chaque couche de 10 cm d'épaisseur) sous les cages.

Litière profonde : Appliquez sur chaque nouvelle couche de litière et répétez le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche. Dans le cas de substrats très secs, (par exemple, litière de volaille), l'effet du produit peut se développer plus lentement. L'ajout de 100-200 ml d'eau/m² au substrat facilitera le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très sèches.

L'application sur le fumier de chèvre dans les étables à chèvres et les bergeries n'est pas autorisée.

Fumier stocké à l'extérieur :

il ne doit être traité que s'il est placé dans une fosse à fumier étanche, isolée et correspondant aux autres exigences du stockage sûr du fumier. Lors du traitement du fumier stocké à l'extérieur, appliquez le produit à la dose de 30 g/m².

Arrêtez de traiter le fumier avec le larvicide au moins deux mois avant l'épandage/le traitement du fumier dans les champs.

Le produit peut contrôler le nombre de mouches adultes nouvellement éclos jusqu'à 12 semaines après le traitement si les instructions d'application ci-dessus sont respectées.

5.2. Mesures de gestion des risques

Lors de l'application, respectez les réglementations en vigueur afin d'éviter tout risque pour l'environnement ou la santé humaine.

Empêchez le bétail d'entrer en contact avec le produit. Si cela n'est pas possible, retirez le bétail pendant la durée du traitement. Traitez le fumier accumulé sous le plancher en caillebotis, la grille métallique, le système de litière profonde ou les cages.

Ne dispersez pas les granulés dans l'environnement immédiat des lieux d'alimentation et d'abreuvement ou aux endroits où les animaux peuvent consommer le produit. Dans le cas où la nourriture ou l'eau de boisson de l'animal pourrait être contaminée, videz ou couvrez la mangeoire et le distributeur d'eau avant de traiter la zone.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Garder loin des aliments, des boissons et de la nourriture animale.

NE PAS stocker avec des aliments, de la nourriture animale, des semences et des fertilisants.

Ne pas utiliser dans les logements d'animaux où l'exposition à une usine de traitement des eaux usées ou l'émission directe dans les eaux de surface ne peut être évitée.

Gestion de la résistance

Pour prévenir le développement de la résistance, il est conseillé d'utiliser également des insecticides ayant un mode d'action différent dans le programme de lutte antiparasitaire. Dans le cas de Biopren 4 GR larvicide granules, il est conseillé d'utiliser un produit adulticide, des pièges collants et des lampes UV après quelques applications du produit larvicide. Les pièges collants peuvent également être utilisés à des fins de surveillance.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Effets nocifs directs ou indirects probables :

- Une exposition répétée peut causer des troubles allergiques.

Mesures de premiers soins :

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou de cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/la douche.
- SI exposé ou concerné : Consultez un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les récipients vides et les restes de produit doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conservez dans l'emballage d'origine fermé, dans un endroit sec et frais, à l'abri de la chaleur radiante et à une température de max. 35 °C.

Conservez le produit non utilisé dans un endroit bien ventilé et à l'abri de la lumière directe du soleil.

Durée de conservation : 3 ans.

6. Autres informations